

Procès verbal

Le vendredi 05 juin 2026 à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 29 mai 2026, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Maire.

-

Secrétaire de la séance : Madame Mélina MARCILHAC

Présents : Monsieur Nicolas BESSIERE, Madame Sylvette CUDEVILLE, Monsieur Bertrand BAYLES, Monsieur Didier BELIERES, Monsieur Alexandre ROUMIGUIER, Monsieur Arnaud CORMOULS, Monsieur Laurent GABEN, Monsieur Tanguy DECOOL, Madame Guylaine COURTIAL, Madame Marjolaine BOUDOU - CLAMENS, Madame Julia DELAGE, Madame Manon DURANTON, Madame Mélina MARCILHAC, Monsieur Gilles NOYER, Madame Elodie GASQ

Représentés :

Absents et excusés :

Ordre du jour :

- 1/ Approbation du Rapport du Conseil Municipal du 04 mai 2026
- 2/ Décisions prises par délégation du Maire
- 3/ Élection des grands Électeurs en vue de la réunion des collèges électoraux pour l'élection des Sénateurs le 27 septembre 2026
- 4/ Délibération : Achat de terrain pour réalisation d'un champ de vue
- 5/ Divers.

1/ Le rapport du conseil municipal du 04 mai 2026 est approuvé par le conseil municipal à l'unanimité.

2/ Monsieur le Maire rend compte de la décision prise depuis la dernière séance du conseil municipal par délégation du conseil municipal au Maire, conformément à la délibération n°012-2026 du 20/03/2026.

Ecole : Surveillance réglementaire de la qualité de l'air:

Devis VERITAS : 1240.08 € T.T.C.

Ce contrôle sera réalisé à l'automne.

Délibérations du conseil :

Désignation des Délégués du conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des Sénateurs - Commune de GABRIAC 12340 (N° DEL_040_2026)

Vu le décret no 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Vu l'arrêté préfectoral n° 12-206-05-11-00005 du 11 mai 2026 relatif à la désignation des délégués des conseils municipaux pour les élections sénatoriales,

a) Composition du bureau électoral

Monsieur Nicolas BESSIERE, Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

Madame CUDEVILLE Sylvette , Monsieur BAYLES Bertrand, Madame DURANTON Manon, Madame DELAGE Julia .

La présidence du bureau est assurée par Nicolas BESSIERE ,Maire.

b) Les candidatures enregistrées :

CUDEVILLE Sylvette, Nicolas BESSIERE, BOUDOU - CLAMENS Marjolaine

Monsieur Nicolas BESSIERE , Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Le maire indique que doivent être élus 3 délégués et 3 suppléants.

Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

c) Élection des délégués:

Ont obtenu :

- Madame CUDEVILLE Sylvette : 15 voix

- Madame BOUDOU - CLAMENS Marjolaine : 15 voix
- Monsieur Nicolas BESSIERE : 14 voix

Madame CUDEVILLE Sylvette, Madame BOUDOU CLAMENS Marjolaine, Monsieur Nicolas BESSIERE Maire, ayant obtenu la majorité absolue au 1er tour , ont déclaré accepter le mandat sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.

d) Élection des suppléants

NB : la même démarche est conduite pour l'élection des suppléants.

Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Madame MARCILHAC Mélina : 14 voix
- Monsieur DECOOL Tanguy : 14 voix
- Monsieur ROUMIGUIER Alexandre : 13 voix

Madame MARCILHAC Mélina , Monsieur DECOOL Tanguy, Monsieur ROUMIGUIER Alexandre ayant obtenu la majorité absolue au 1er tour, ont déclaré accepté le mandat , sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

Observation :

L'élection est acquise au premier tour, si un candidat recueille la majorité absolue des suffrages exprimés. La majorité absolue est égale, si le nombre des suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés. Si le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité absolue est égale à la moitié arrondie à l'entier supérieur. Dans le cas contraire, il est procédé à un second tour. Au second tour la majorité absolue suffit. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est élu.

En cas de scrutin plurinominal (présentation des candidats par listes), les suffrages sont décomptés individuellement par candidat et non par liste.

L'ordre des suppléants est déterminé successivement :

- par l'ancienneté de leur élection (élection au premier ou au second tour),
- pour les suppléants élus à l'issue d'un même tour de scrutin, par le nombre de voix obtenues,
- en cas d'égalité de voix, par l'âge des candidats, le plus âgé étant élu.

Ainsi pour les suppléants appartenant à un même liste, l'ordre est déterminé, en cas d'égalité de voix par l'âge des candidats et non par leur rang de présentation sur la list

Délibération : adoptée

Achat de terrain pour création d'un champ de vue à Ceyrac : angle CD 59 et route de Ceyrac le Haut (N° DEL_042_2026)

Monsieur le Maire indique au conseil municipal, que la parcelle F 1258 située à Ceyrac , à l'angle du CD 59 et de la route de Ceyrac le Haut, est à la vente.

Pour des raisons de sécurité, Il souligne importance de créer un champ de vue au droit de ce carrefour dangereux.

Il a rencontré les propriétaires, et a convenu du bornage et de la réservation par la commune d'une surface de 200 m2 afin de réaliser ce champ de vue.

ABC Géomètres experts a procédé au bornage de la parcelle pour la somme de 744 €.

Monsieur le Maire a négocié la vente pour la somme de 25 € le m2.

L'achat de cette partie de terrain coûtera 5000 € .

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- est favorable à la réalisation de la mise en sécurité de ce carrefour,
- Accepte de prendre en charge les frais de géomètre et de notaire,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer auprès de la SELARL BOUSSAGUET LAYRAC et CINO Notaires à ONET LE HATEAU, l'acte et les documents y afférant.

Délibération : adoptée

DIVERS

Divers 1 : Point Travaux : Fontaine de BOULHOU et Lavoir de Ceyrac

Ces travaux ont été approuvés par le précédent conseil municipal et sont commandés . les aides sont attribuées.

Monsieur le Maire en informe les nouveaux conseillers

Les travaux vont débuter au cours de l'été.

Coût de la Fontaine de BOULHOU Recaptage et réfection de la calade : 18 402.00 € T.T.C.

Aide de la Région : 3 100 €

Aide du Département : 3 067 €

Coût du lavoir de Ceyrac Toiture et Charpente : 16 342,20 € T.T.C..

Aide de la Région : 1 362 €

Aide du Département : 4 085 €

Pour l'ensemble l'ETAT a accordé : 7 238 € T.T.C.

Divers 2 : Point affaire du chemin de la vigne à Combres:

Monsieur GIROU Roger a enlevé la pierre qui obstruait le chemin de la vigne à Combres. Il a demandé, par l'intermédiaire de son avocat, un bornage amiable.

En cas de mésentente un bornage judiciaire s'en suivra.

Pour le compte de la commune, Groupama a indiqué qu'il ne couvrira pas les frais de bornage et qu'il prendra les frais d'avocat à hauteur de 300 €.

Divers 3 : Table d'orientation au Calvaire

A la lecture du compte rendu de l'association Mémoire et Patrimoine, vu la situation géographique du site, Monsieur le Maire indique que l'association envisage de faire installer 2 tables d'orientation au calvaire, l'une au Nord- Ouest l'autre au sud.

Sur ce compte rendu les devis pour deux tables sont évalués ainsi que suit :

- DEVIS TERRASSEMENT : SARL GRIFFOUL : 600 € T.T.C.
- DEVIS ANAGRAM 2 Fourniture 2 tables : 4 536 € T.T.C
- Total : 5 136 € T.T.C

Le conseil municipal prévoit de participer, le montant de la subvention qui sera allouée fera l'objet d'une prochaine délibération.

Divers 4 : Passage de Sécuri -Jeux :

Son rapport, indique la nécessité de :

- changer la planche du panneau de basket au terrain de l'école
- recharger en sable les pieds des cages de foot à Ceyrac.

Il est prévu d'en informer les employés de BOZOULS afin de corriger ces annotations.

Deux aires supplémentaires lui ont été signalées pour contrôle :

- Le jardin derrière la mairie
- Le parc Simone Andrieu à Ceyrac

Divers 5

Monsieur le Maire indique qu'il a sollicité le passage du Contrôle Véritas en vue de réaliser la mise aux normes électrique des locaux de la Mairie recevant du public.

Le contrôleur est passé ce jour : 5 juin. Dès réception du rapport, L'électricien sera commandé si nécessaire.

Autres divers :

- Panneaux à commander : A commande et faire poser des panneaux « voie sans issue » pour : la Peyrière, Carols et Malagenc .
- La réalisation de 3 panneaux « Interdit aux chiens non tenus en laisse » s'avèreraient utile.
- Les travaux de fauchage le long des routes de la commune sont pratiquement terminés. Monsieur le Maire rappelle que le fauchage intégral des bas-côtés des voies et chemins a lieu en automne.
- Borne d'incendie des Mazes détériorée : Expertise contradictoire de Groupama le mercredi 24 juin sur place. Monsieur BELIERES Didier y assistera.
- Prochaine réunion : AG du CAUE : le 17 juin à 10 heures aux Archives Départementales Avenue Victor Hugo. Monsieur BAYLES Bertrand est désigné.
- Concert à l'Eglise de Gabriac : le 4 Juillet
- Un nouveau locataire vient de rentrer au Rez de chaussé du Presbytère de Ceyrac.
- Animation randonnée en été sur les 22 communes de la communauté de communes : La communauté de Communes prévoit de relancer l'ancien festival de la randonnée. Sur inscription, des randonnées avec accompagnateur seront proposées. La publication de ces animations est prévue le 23 juin . Des plaquettes seront distribuées dans toutes communes.
- Lors du passage de la balayeuse : Prévenir les conseillers en amont.

Fin de la séance à 23 heures .

Madame Sylvette CUDEVILLE
Président de séance



Madame Mélina MARCILHAC
Secrétaire de séance

